

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/104

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

**ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE
D'OUVRAGE AVEC EDF POUR L'USINE DE ST MARTIN VESUBIE**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPP,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article 3 des statuts du Syndicat selon lequel le SMIAGE peut réaliser des missions par délégation de maîtrise d'ouvrage et percevoir une compensation financière pour les prestations réalisées ;

Vu la délibération n°2019/62 du Syndicat en date du 10 septembre 2019 portant création d'un barème d'ingénierie pour la maîtrise d'ouvrage déléguée et la maîtrise d'œuvre ;

Vu la délibération n°2021/97 du Syndicat en date du 23 septembre 2021 portant adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec EDF pour le confortement des berges de l'usine électrique de Saint Martin V2siboe ;

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération n°2021/97 en date du 23 septembre 2021, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec EDF a été adoptée, confiant au SMIAGE des travaux de confortement de berge pour protéger son usine à Saint-Martin-Vésubie.

Le délégant, pour des raisons d'optimisation des travaux, souhaite intégrer le suivi des travaux de remise en état de la conduite d'amenée de la Bona alimentant l'usine au SMIAGE. Le montant des prestations d'ingénierie est ainsi augmenté de 6% de la valeur des travaux (340 143,60 €) soit 20 408,61 €.

Par ailleurs, EDF a souhaité reformuler les clauses de responsabilité et de contrôle de l'article 3 de la convention.

Le présent avenant n°1 à la convention initiale permet de prendre en compte l'ensemble de ces modifications.

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_104-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

Le rapport du Président proposant d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec EDF pour le confortement des berges de l'usine de Saint Martin Vesubie et de l'autoriser à signer ledit avenant ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;,

Décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec EDF pour confortement des berges de l'usine de Saint Martin Vesubie dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Président

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/105

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

DEMANDE DE RENOUELEMENT DES AGREMENTS « BARRAGES DE CLASSE C ET DIGUES »

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPPF,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de l'ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

Délibération n°2021/105 Comité syndical du Syndicat mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_105-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

Le comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté du 18 février 2010 du ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, précisant les catégories et critères des agréments des organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques ainsi que l'organisation administrative de leur délivrance ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n°2017/16 du Syndicat en date du 23 janvier 2017 portant demande d'agrément « Etudes, diagnostics et suivi des travaux pour les digues et petits barrages » ;

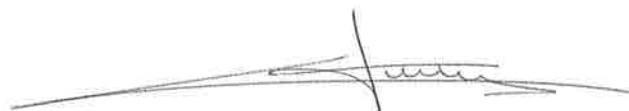
Considérant que pour réaliser ses missions, le syndicat doit détenir l'agrément « Etudes, diagnostics et suivi des travaux pour les digues et petits barrages » qui permet la réalisation des opérations de maîtrise d'œuvre conception, les études de dangers et le suivi des travaux en interne afin de réduire les coûts financiers sur ces postes, valoriser son savoir-faire et garantir un meilleur suivi des travaux.

Vu le rapport du Président proposant de l'autoriser à déposer le dossier de demande de renouvellement d'agrément ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'autoriser le Président à demander auprès du Ministère de l'Ecologie l'agrément « Etudes, diagnostics et suivi des travaux pour les digues et petits barrages ».



Charles Ange GINESY
Président

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/106

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

**ADOPTION DE LA CONVENTION GEOSUD POUR LES ACCES AUX DONNEES
DINAMIS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPPF,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de l'ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

Délibération n°2021/106 Comité syndical du Syndicat mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_106-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

Le comité syndical.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Le Président expose aux membres de l'assemblée que la connaissance et la gestion des milieux et des territoires requièrent non seulement l'accès à une information spatialisée régulièrement actualisée, mais aussi son partage entre les acteurs, et le développement et la mise en œuvre de méthodes fiables de traitement de cette information tant à des fins de connaissance qu'à des fins de gestion opérationnelle.

L'imagerie satellitaire constitue dans ce cadre une source de données particulièrement pertinente par son aptitude à fournir une grande diversité d'informations spatialisées en couvrant de façon homogène, répétitive et dans la durée, des territoires étendus. Toutefois les difficultés d'accès aux données satellitaires, notamment liées à leur coût, constituent actuellement un frein à leur utilisation par le SMIAGE, notamment en gestion post-inondation.

La convention a pour objet de formaliser l'adhésion du SMIAGE au dispositif GEOSUD de mutualisation de l'imagerie satellitaire entre acteurs publics.

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes de la charte d'adhésion avec l'IRSTEA-INRAE et de l'autoriser à signer ladite charte ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'approuver les termes de la charte d'adhésion au dispositif GEOSUD avec l'IRSTEA-INRAE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer ladite charte et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Président

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/108

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

**ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELAGATION DE
MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA CASA POUR LE DEVOIEMENT DE SES RESEAUX
SOUS LE MALVAN**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPP,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L2422-1 ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération n°2020/60 du Syndicat en date du 10 septembre 2020 portant adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Cté d'Agglomération Sophia – Antipolis (CASA), confiant au SMIAGE le dévoiement de ses réseaux d'assainissement sous le Malvan.

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que lors du comité syndical du 10 septembre 2020, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CASA a été adoptée, confiant au SMIAGE le dévoiement de ses réseaux d'assainissement sur le Malvan.

Cependant, dans le cadre des travaux réalisés concernant le réseau d'assainissement des eaux usées, et compte tenu des contraintes techniques liés au fonctionnement du réseau d'eaux usées, il est apparu nécessaire de procéder au pompage des effluents de ce réseau afin de permettre la procédure de retournement des Tés (accès au réseau). Cette procédure comprend notamment le déplacement du pompage et longueur supplémentaire de canalisation.

De plus, en août 2021 il a été identifiée une forte contrainte induite par la présence du collecteur CASA d'eaux usées suspendu dans le cadre.

L'entreprise de travaux doit réaliser des micropieux qui nécessitent la mise en œuvre de machines foreuses qui ne peuvent intervenir sur les derniers 15ml du fait de la faible hauteur disponible sous le collecteur eau usée par rapport au radier du cadre qui s'amoindrit fortement au niveau du raccordement sur l'évasement du cadre avant la sortie à ciel ouvert.

Afin de pouvoir réaliser la suite des travaux, il est nécessaire de procéder au dévoiement provisoire de la canalisation EU après mise en place d'un by-pass permettant d'assurer la continuité du service.

Après la réalisation des micropieux, la canalisation déposée sera remplacée à l'identique de l'existant. Le coût de ces travaux a été estimé par l'entreprise et validé par le maître d'œuvre pour un montant de 37 350 € HT.

De ce fait, l'estimation prévisionnelle initialement approuvée doit être modifiée en application des dispositions de l'article 4 de la convention.

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_108-DE

Reçu le 21/12/2021

Publiées travaux de pompage, objet du prix

nouveau 52 font apparaitre un dépassement pour la CASA
détailés comme suit :

- Prix nouveau 52 = 9 100€ HT,
- Frais de MOE 6% = 546€ HT.

Les travaux de dépose et repose de la canalisation et la mise en place du by-pass, objet du prix nouveau TO-PN02, font apparaitre un dépassement de :

- Prix nouveau 52 = 37 350€ HT,
- Frais de MOE 6% = 2 241€ HT.

Au regard des contraintes techniques durant la phase chantier, il convient d'approuver un avenant n°1 pour un montant de 49 237€ HT soit 59 084€ TTC, portant ainsi le nouveau montant de la convention à 352 598,40€ TTC.

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Cté d'Agglomération Sophia – Antipolis et de l'autoriser à signer ledit avenant ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Cté d'Agglomération Sophia – Antipolis dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Président

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/109

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

**ADOPTION D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE
D'OUVRAGE AVEC VILLARS-SUR-VAR POUR UNE ETUDE HYDRAULIQUE ET
SEDIMENTAIRE**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPP,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

Délibération n°2021/109 Comité syndical du Syndicat mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_109-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

~~Le comité syndical,~~

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article 3 des statuts du Syndicat selon lequel le SMIAGE peut réaliser des missions par délégation de maîtrise d'ouvrage et percevoir une compensation financière pour les prestations réalisées ;

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée qu'un épisode pluvio-orageux est survenu sur la commune de Villars-sur-Var entraînant un certain nombre de désordres sur la commune causés par deux vallons problématiques : le vallon de l'Espinet et le vallon des Royers.

La commune a décidé d'entreprendre une étude hydraulique et sédimentaire sur le bassin versant des Royers à Villars-sur-Var afin d'identifier des travaux de recalibrage dudit vallon.

La commune a sollicité le SMIAGE pour assurer cette mission dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

L'enveloppe financière de l'opération est de 45 000 € HT.

Conformément au barème du SMIAGE, le taux de participation s'établit à 3 % du montant des travaux et des études.

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Villars-Sur-Var pour la réalisation d'une étude hydraulique et sédimentaire et de l'autoriser à signer ladite convention ;

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_109-DE

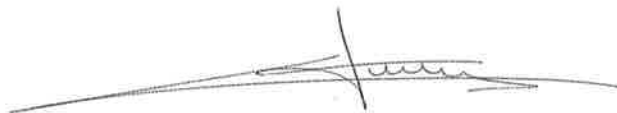
Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide :

- D'approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Villars-sur-Var pour la réalisation d'une étude hydraulique et sédimentaire dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer la convention et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Président

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/110

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

**ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LES CHEMINS DE FER DE PROVENCE
POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A PUGET-THENIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPPF,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

Délibération n°2021/110 Comité syndical du Syndicat mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_110-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n°2019/102 du Syndicat portant adoption de la convention avec la Région Sud-PACA relative à la surveillance et l'entretien du système d'endiguement de Puget-Théniers ;

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que lors du comité syndical du 26 novembre 2019, une convention avec la Région Sud- PACA relative à la surveillance et l'entretien du système d'endiguement de Puget-Théniers a été adoptée.

Cette digue constitue l'assise de la route M6202, du Chemin de Fer de Provence (Région) et protège des quartiers résidentiels.

Un programme pluriannuel de sécurisation est actuellement porté par le SMIAGE afin de conforter l'assise des ouvrages de protection contre les crues. Les travaux à réaliser concerne les digues de protection en rive gauche dans la traversée de Puget-Théniers.

La réalisation de cette opération nécessite la mise à disposition d'un accès au fleuve et au chantier situé sur le secteur de Puget-Théniers village (parcelle AB0016 de 6742 m2) propriété des chemins de fer de Provence.

Cette mise à disposition permet la destruction définitive de la ruine présente sur la partie concédée pour la création d'une piste pérenne favorisant la gestion et l'entretien des ouvrages de protection.

Un avenant n°1 à la convention initiale doit permettre cette mise à disposition complémentaire.

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention relative à la gestion du système d'endiguement de Puget-Théniers avec la Région Sud-PACA ;

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_110-DE

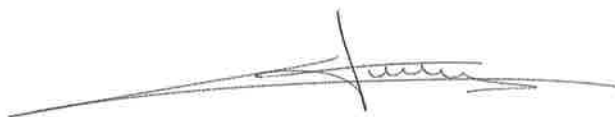
Reçu le 21/12/2021

Publié en 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention relative à la gestion du système d'endiguement de Puget-Théniers avec la Région Sud-PACA dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Président

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/111

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

**ADOPTION D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE
AVEC LA COMMUNE D'ANNOT POUR LA REFECTION DES PILES DU PONT SUR LA
VAÏRE**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPP,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_111-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article 3 des statuts du Syndicat selon lequel le SMIAGE peut réaliser des missions par délégation de maîtrise d'ouvrage et percevoir une compensation financière pour les prestations réalisées ;

Le Président expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre de la restauration de la continuité écologique du seuil d'Annot, et afin d'apporter une solution conciliant les enjeux environnementaux, hydrauliques et les risques d'inondations, les travaux suivants doivent être réalisés :

- Abaissement du seuil pour améliorer la continuité écologique et augmenter la section hydraulique au droit du pont d'Annot.
- Création d'un dispositif de franchissement piscicole.
- Réfection des berges en aval et en amont du seuil.
- Protection des ouvrages souterrains et dévoiements éventuels si nécessaire.
- Confortement des piles du pont.

Afin de mener à bien ces projets en zone urbaine et compte tenu de la présence de nombreux réseaux implantés sous la rivière Vaïre, des dévoiements vont être entrepris par les concessionnaires dans l'intérêt général. Les réseaux d'électricité et télécom doivent être dévoyés par les exploitants.

Il est nécessaire que la commune d'Annot délègue au SMIAGE Maralpin sa maîtrise d'ouvrage pour l'intervention sur les piles du pont.

Conformément aux dispositions de l'article L2422-1 du Code de la Commande Publique, le maître d'ouvrage peut confier par contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage à un mandataire l'exercice, en son nom et pour son compte, de tout ou partie de ses attributions.

Conformément au barème du SMIAGE, le taux de participation s'établit à 3 % du montant des travaux et des études.

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_111-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

~~Vu le rapport du Président proposant d'~~ approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Annot pour la réfection des piles du Pont sur la Vaïre et de l'autoriser à signer ladite convention ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Annot pour la réfection des piles du pont sur la Vaïre dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer la convention et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Président

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/112

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

**ADOPTION D'UNE CONVENTION EN VUE DE LA REALISATION D'UNE THESE DONT
LE THEME EST : « L'ANTICIPATION DES DEPLACEMENTS DES CELLULES
ORAGEUSES ET LA MODELISATION PLUIE-DEBIT-INONDATION »**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CAPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCAPV,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de l'ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_112-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLLIVIER, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Le Président expose aux membres de l'assemblée que le SMIAGE souhaite confier un travail de thèse sur deux thématiques principales : l'anticipation des déplacements des cellules orageuses et la modélisation pluie-débit-inondation sur l'ensemble du territoire d'intérêt.

Fort de l'expérience du SMIAGE et de NOVIMET sur ce sujet, la première partie de la thèse visera à tester et développer de nouvelles méthodes d'anticipation du déplacement des champs de pluie à fine échelle spatio-temporelle, en combinant les informations issues de différentes sources (radar NOVIMET, prévisions de modèles météorologiques, catalogue de situations atmosphériques similaires, etc.). La deuxième partie de la thèse visera à développer une méthodologie de modélisation pluie-débit-inondation à l'aval de l'ensemble des bassins versants étudiés en complément du travail en cours réalisé par le SMIAGE avec Hydri-Hydrologie et Novimet au sein de la plateforme RAINPOL

A terme, ce travail de thèse permettra d'améliorer la compréhension des épisodes pluvieux générateurs de crues éclaircies sur le pourtour méditerranéen et contribuera fortement au développement d'un outil opérationnel et robuste de prévision hydrométéorologique sur l'ensemble de la Côte d'Azur, basé sur l'utilisation de données radar et de données hydrométriques.

Le montant total de la thèse est de 158 000 € HT sur 3 ans, financée par l'Université Nice Côte d'Azur à hauteur de 122 000€, le SMIAGE pour 21 000€ et NOVIMET pour 15 000€.

La doctorante retenue est madame Sarah VIGOUREUX.

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_112-DE

Reçu le 21/12/2021

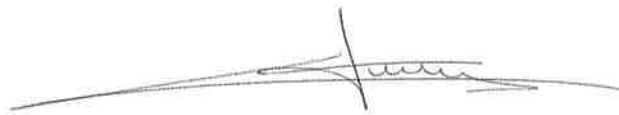
Publié le 21/12/2021

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes de la convention de thèse et de l'autoriser à signer ladite convention ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide ;

- D'approuver les termes de la convention de thèse dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Président

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/113

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

ADOPTION DE LA CONVENTION AVEC HD-RAIN POUR LA FOURNITURE, LA POSE, LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN DE CAPTEURS DE PLUVIOMETRIE

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPP,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de l'ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

Délibération n°2021/113 Comité syndical du Syndicat mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_113-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Le Président expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre de ses compétences, le SMIAGE œuvre à améliorer la prévention des inondations et la gestion de l'eau sur son territoire.

Ainsi, le SMIAGE souhaite instrumenter une partie de son territoire avec des capteurs de pluviométrie expérimentaux développés par la société HD Rain.

Le SMIAGE prendra à ses frais exclusifs les coûts d'entretien, de maintenance et les coûts liés au fonctionnement des instruments. Le SMIAGE bénéficie d'un droit d'utilisation des données confidentielles pour la réalisation de sa mission de prévention des inondations et de gestion de l'eau et est autorisé à diffuser les données confidentielles auprès des communes et des EPCI.

HD Rain prendra à ses frais exclusifs les coûts liés à la fourniture et à la pose des instruments, les coûts liés aux partages des données avec le SMIAGE et les communes. HD Rain sera propriétaire des instruments posés ainsi que des données confidentielles.

Une convention doit définir les modalités de partenariat entre le SMIAGE et HD Rain pour la fourniture, la pose, la maintenance et l'entretien des instruments, ainsi que les échanges de données entre les parties.

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes de la convention avec HD RAIN pour la fourniture, la pose, la maintenance et l'entretien de capteurs de pluviométrie et de l'autoriser à signer ladite convention ;

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_113-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'approuver les termes de la convention avec HD Rain pour la fourniture, la pose, la maintenance et l'entretien de capteurs de pluviométrie et de l'autoriser à signer ladite convention ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Président

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/115

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

**ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU PAPI VAR 2 POUR LE CONFORTEMENT DU SEUIL N°16 ENTRE
L'ETAT ET LE SMIAGE**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPP,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de l'ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

Délibération n°2021/115 Comité syndical du Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_115-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (Titre II « Risques naturels ») ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissements ;

Vu le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la basse vallée du Var approuvé le 18 avril 2011 par le préfet des Alpes -Maritimes ;

Vu la convention cadre relative aux programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la basse vallée du Var entrée en vigueur le 28 octobre 2013 ;

Vu le plan de gestion du risque inondation (PGRI) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée (SDAGE) 2016-2021 ;

Vu la stratégie locale de gestion des risques d'inondation Nice-Cannes-Mandelieu ;

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux nappe et basse vallée du Var (SAGE) adoptée le 19 août 2016 ;

Vu l'instruction du gouvernement du 29 juin 2017 relatif au dispositif de labellisation des programmes d'actions de prévention des inondations « PAPI 3 » ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération n°2018/33 du Syndicat en date du 28 juin 2018 portant adoption de l'avenant n°1 au PAPI Var n°2 ;

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que la convention cadre relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la basse vallée du Var - PAPI n°2 - entrée en vigueur le 28 octobre 2013, a été amendée par le biais d'un premier avenant en date du 13 décembre 2018 afin d'actualiser le programme et prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2021.

Le SMIAGE a sollicité le préfet afin de réaliser les travaux d'urgence de confortement du seuil 16 situé au niveau du pont Charles Albert entre Gilette et Plan du Var et obtenir des financements complémentaires dans le cadre du PAPI. Une opération d'urgence avait déjà été menée en 2015 suite à un effondrement partiel de la carapace du seuil. Suite à la tempête Alex d'octobre 2020, le risque de rupture du seuil est réel et entraînerait la déstabilisation des ouvrages situés à l'amont (ponts et digues) ainsi qu'un risque de submersion de la zone industrielle de Carros-Le Broc. La situation étant très préoccupante, le SMIAGE a engagé la poursuite du confortement du seuil en octobre 2021.

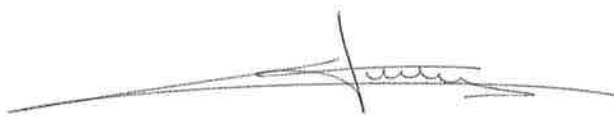
Afin de compléter le plan de financement du seuil 16, il a été convenu d'établir un avenant n°2 au PAPI portant exclusivement sur le financement de l'action 7.8 « Travaux de confortement du seuil 16 » par l'Etat et prolongeant la durée de validité du PAPI jusqu'au 31 décembre 2022. Cet avenant doit être signé avant la fin de validité de la convention PAPI, soit le 31 décembre 2021.

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention PAPI n°2 de la basse vallée du Var ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention PAPI n°2 de la basse vallée du Var dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Président

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/119

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2021

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPP,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DM_1_BP_2021-BF

Reçu le 20/12/2021

Publié le 20/12/2021

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L1612-11 et par renvoi de L5721-4 alinéa 2,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu la délibération n°2021/34 du 13 avril 2021 portant adoption du Budget Primitif 2021 du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin ;

Considérant que la séance du 14 décembre 2021 durant laquelle la décision modificative du SMIAGE a été adoptée s'est tenue en visioconférence, il n'a pas été possible de faire signer la page de signature aux membres participants au vote sans pour autant que cette adoption soit entachée d'irrégularité ;

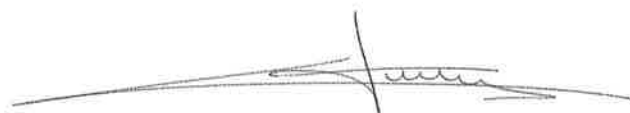
Considérant la nécessité d'intégrer les dépenses liées aux nouvelles délégations de maîtrise d'ouvrage votées lors des comités syndicaux précédents et celles ayant été avenantées, d'augmenter les crédits sur l'opération 201802 de l'AP 18/21 et d'inscrire des crédits nouveaux pour les travaux que porte le SMIAGE pour le SMIX ;

Vu le rapport du Président proposant d'adopter la décision modificative n°1 au budget primitif 2021 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- Décide d'adopter la décision modificative n°1 au budget primitif 2021 détaillée comme suit :

	DEPENSES		TOTAL	RECETTES		TOTAL
	Réelles et mixtes	Ordre		Réelles et mixtes	Ordre	
Investissement	9 084 394,50 €	1 154 638,15 €	10 239 032,65 €	9 084 394,50 €	1 154 638,15 €	10 239 032,65 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	9 084 394,50 €	1 154 638,15 €	10 239 032,65 €	9 084 394,50 €	1 154 638,15 €	10 239 032,65 €



Charles Ange GINESY
Président

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/125

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

**AUTORISER LE PRESIDENT A DEMANDER DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES
FINANCEURS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPPF,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de l'ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_125-DE

Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021
Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la convention de partenariat adoptée réciproquement par le Département des Alpes-Maritimes et le SMIAGE dans le cadre du transfert des compétences et missions relatives à la prévention des inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau ;

Vu les contrats territoriaux et leurs avenants adoptés réciproquement par chaque membre du SMIAGE et le Syndicat ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide :

- D'autoriser le Président à solliciter les subventions les plus hautes pour les dossiers ci-dessous :

- **Gestion sédimentaire du vallon de la Loubonnières à Pégomas**

Budget prévisionnel en HT	92 000 €
Département (30%)	27 600 €
SMIAGE (70%)	64 400 €

Réfection des ouvrages de protection de la baie de Carnolès, Commune de Roquebrune Cap Martin, et de la baie du Soleil, Commune de Menton

Budget prévisionnel en HT	RCM - Carnolès		Menton - Secteur 2		TOTAL	
	1 098 736 €		729 220 €		1 827 956 €	
Région PACA – CRET CARF	30%	329 621 €	30%	218 766 €	30%	621 309 €
Département	20%	219 747 €	10%	72 922 €	16%	548 387 €
Etat - Plan de relance DSIL 2020 (perçu par la CARF)	30%	329 621 €	40%	291 688 €	34%	292 669 €
SMIAGE	20%	219 747 €	20%	145 844 €	20%	3651 €

- Complément pour l'étude générales en vue de la mise en œuvre du schéma d'aménagement global de la Brague aval – action 6.8.1 du PAPI CASA

	Plan de financement initial	Plan de financement avec complément
Budget prévisionnel en HT	300 000€	600 000 €
Etat (50%)	150 000€	300 000 €
Agence de l'eau (30%)	90 000 €	180 000 €
SMIAGE (20%)	60 000 €	120 000 €

- Pilotage, coordination et suivi du PAPI d'intention – action 0.1 du Programme d'études préalable au PAPI Siagne

Budget prévisionnel HT	455 000 €
Etat (BOP 181) (50%)	227 500 €
SMIAGE (50%)	227 500 €

- Etudes préalables à la réalisation d'un bassin de rétention à Saint-Vallier-de-Thiery – CAPG 38-2

Budget prévisionnel HT	108 900 €
Département (10%)	10 890 €
SMIAGE (90%)	98 010 €

• **Reprise du seuil Concorde, situé à l'aval de la traversée de la Bévéra à Sospel**

Budget prévisionnel en HT	664 000 €
Département (10%)	66 400 €
Agence de l'eau (50%)	332 000 €
Région (30% de 442 666€, montant des travaux restants à réaliser)	132 800 €
SMIAGE (20%)	132 800 €

- **Instrumentation complémentaire des cours d'eau et vallons – action 2.5 du Programme d'études préalable au PAPI Siagne**

Budget prévisionnel HT	250 000 €
Etat (FPRNM) (50%)	125 000 €
Département (10%)	25 000 €
SMIAGE (40%)	100 000 €

- **Etudes préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique du seuil du pont d'Annot (04240) CCAPV 05-1 et 05-2**

1- Etudes préalable s'élève à 12 296 €HT.

Budget prévisionnel en H.T.	12 296 €
AERMC (70%)	8 607 €
Région (10%)	1 230 €
SMIAGE (20%)	2 459 €

2- Etudes de conception et mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 290 000 €HT.

Budget prévisionnel en H.T.	290 000 €
AERMC (50%)	145 000 €
Région (30%)	87 000 €
SMIAGE (20%)	58 000 €

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_125-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

Travaux de confortement de berge sur le Vallon Saint Antoine à Auribeau sur Siagne –**CAPG 33-2**

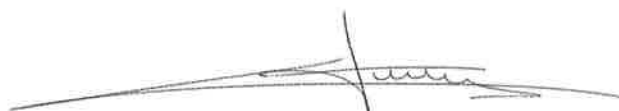
Budget prévisionnel HT	82 900.51 €
Département (10%)	8 290.05 €
SMIAGE (90%)	74 610.46 €

- Etudes pour la réalisation d'un bassin de rétention sur le Vallon Saint Antoine à Auribeau sur Siagne – CAPG 33

Budget prévisionnel HT	80 000 €
Département (10%)	8 000 €
SMIAGE (90%)	72 000 €

- Instrumentation complémentaire du territoire de la CACPL

Budget prévisionnel en € HT	37 500 €
Région (10%)	3 750 €
Département (10%)	3 750 €
SMIAGE (80%)	30 000 €



Charles Ange GINESY
Président

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/126

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

CREATION DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPP,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

Délibération n°2021/126 Comité syndical du Syndicat Mixte, Aménagement et Gestion de l'Eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement, et la Gestion de l'Eau ;

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 21 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Considérant la réussite au concours de Monsieur Guiraud QUEBRE au grade de technicien principal de 2° classe ;

Considérant qu'afin de renforcer le Pôle Planification et Etudes, il est proposé de créer un poste d'ingénieur chargé de mission Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Siagne.

En cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le contrat pourra alors être conclu pour une durée déterminée de 3 ans maximum et pourra être prolongé, pour la même durée, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme du contrat. Le niveau de recrutement correspondra à un BAC + 5 et le candidat sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire du grade d'ingénieur territorial en vigueur. Il percevra l'indemnité de résidence, et le supplément familial de traitement le cas échéant. Il pourra prétendre à l'indemnisation des astreintes et bénéficiera du régime indemnitaire des agents titulaires relevant du même grade au Syndicat.

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_126-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021
Ainsi, le tableau des emplois se modifie comme suit :

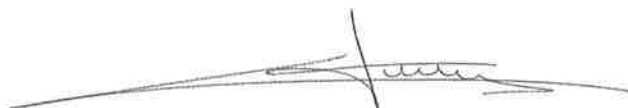
CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	POSTE VACANT
Filière administrative			
Attaché	A	3	0
Rédacteur principal 2° classe	B	1	1
Rédacteur	B	4	0
Adjoint administratif principal 1° classe	C	2	1
Adjoint administratif principal 2° classe	C	2	1
Adjoint administratif	C	0	0
TOTAL		12	3
Filière technique			
Ingénieur en chef hors classe	A	1	0
Ingénieur principal	A	11	0
Ingénieur	A	25	0
Technicien principal 1° classe	B	2	1
Technicien principal 2° classe	B	6	2
Technicien	B	6	1
Agent de maitrise principal	C	3	0
Agent de maitrise	C	0	1
Adjoint technique principal de 2° classe	C	4	0
Adjoint technique	C	8	1
TOTAL		66	6
TOTAL TOUTES FILIERES		78	9

Vu le rapport du Président proposant aux membres du comité syndical de l'autoriser à créer deux postes ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- De créer un poste de catégorie A relevant de la filière technique, du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, grade attendu ingénieur ;
- De créer un poste de catégorie B relevant de la filière technique, du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, grade attendu technicien principal de 2° classe ;
- De modifier le tableau des emplois ;
- De prendre acte que les crédits seront pris sur les disponibilités du chapitre 012 du budget du Syndicat.



Charles Ange GINESY
Président

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/127

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

REVISION DU REGLEMENT DU TELETRAVAIL

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPP,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

Délibération n°2021/127 Comité syndical du Syndicat Mixte, Aménagement et Gestion de l'Eau

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_127-DE
Reçu le 21/12/2021
Publié le 21/12/2021
Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu la délibération n° 2018/70 du 6 novembre 2018 du comité syndical portant adoption du télétravail ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

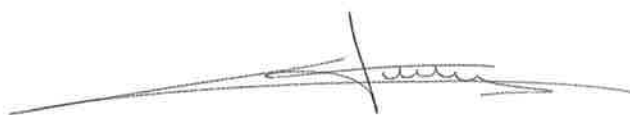
Considérant que compte tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, il apparaît nécessaire de réviser ce règlement pour une mise en adéquation avec de nouvelles situations professionnelles, y compris, dans le cadre de fermeture préfectoral des locaux du Syndicat afin d'assurer la continuité de service ;

Vu le rapport du Président proposant de réviser le règlement du télétravail ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- De réviser le règlement du télétravail.



Charles Ange GINESY
Président

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/128

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE RESTAURANT INTER-ADMINISTRATIF

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPP,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de l'ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

Délibération n°2021/128 Comité syndical du Syndicat Mixte, Aménagement et Gestion de l'Eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n° 2017/71 du 7 décembre 2017 du comité syndical portant adoption une convention d'accès au Restaurant Inter-Administratif (RIA) ;

Considérant que la situation a évolué et que le SMIAGE ne compte plus d'agents départementaux mis à disposition, il s'agit à présent d'adopter une convention relative à l'accès au RIA pour l'ensemble des agents du Syndicat.

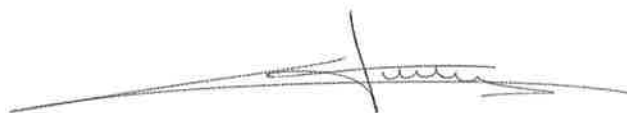
Cette convention précise les modalités de mise en œuvre et le niveau de prise en charge financière du SMIAGE.

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes de la convention avec le Restaurant Inter-Administratif et de l'autoriser à signer ladite convention ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'approuver les termes de la convention avec le Restaurant Inter-Administratif dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Président

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/114

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

**PARTICIPATION AU PROJET EUROPEEN PROGRAMME INTERREG V-A FRANCE-ITALIE ALCOTRA 2014-2020- PROJET « CONCERT-EAUX OPERA »
DELIBERATION COMPLEMENTAIRE**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

Délibération n°2021/114 Comité syndical du Syndicat mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021OPERA-DE

Reçu le 23/12/2021

Publié le 23/12/2021

~~Le comité syndical,~~

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu les règlements européens portant dispositions des Fonds structurels et plus particulièrement les règlements (UE) 1299/2013 et 1303/2013 ;

Vu le Programme de Coopération INTERREG V-A France-Italie ALCOTRA 2014-2020 approuvé par la Commission européenne le 28/05/2015 par décision C (2015) 3707 ;

Vu le Document de mise en œuvre du Programme ALCOTRA adopté par le Comité de Suivi du programme le 15/06/2015, et ses modifications et compléments successifs ;

Vu l'appel à projets approuvé par le Comité de Suivi du programme le 31/03/2021 ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n°2021/98 du Syndicat en date du 23 septembre 2021 portant participation du SMIAGE au projet européen CONCERT'EAUX – OPERA ;

Le Président expose aux membres de l'assemblée que le SMIAGE Maralpin, la Cté de la Riviera Française (CARF), le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et L'Università di Genova (UNIGE) se sont associés pour déposer ensemble un projet dans le cadre du projet européen intitulé « CONCERT-EAUX OPERA ».

Ce projet permet de mobiliser des reliquats de crédit du programme précédent pour des actions déjà engagées et en lien avec le risque inondation et la tempête Alex

Lors du comité syndical du 23 septembre 2021, le SMIAGE a adopté la convention de coopération transfrontalière quadripartite pour le dépôt de ce projet.

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021OPERA-DE
Reçu le 23/12/2021
Publié le 23/12/2021

~~Le formalisme requis nécessite une délibération~~ spécifique pour que la candidature du SMIAGE soit acceptée. Ainsi, cet acte d'approbation doit indiquer – a minima – les éléments suivants :

- L'intitulé du Programme : « Programme Interreg V-A France-Italie ALCOTRA 2014-2020 »,
- Le titre du projet,
- Le budget global du projet,
- Le budget total du partenaire,
- Le montant FEDER du partenaire,
- Le montant CPN et/ou d'autofinancement pour le partenaire,
- L'engagement du partenaire à garantir l'autofinancement nécessaire à la réalisation du projet dans le cas où les reliquats FEDER de fin de programme seraient indisponibles.

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les éléments complémentaires nécessaires à la participation du Syndicat au projet CONCERT'EAUX OPERA ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'approuver les éléments complémentaires nécessaires à la participation du Syndicat au projet CONCERT'EAUX OPERA



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/116

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

**ADOPTION D'UNE CONVENTION ACTANT DE LA PROLONGATION DES FINANCEMENTS
DE METROPOLE NICE COTE D'AZUR AU TITRE DES ACTIONS DU PAPI VAR 1 ET 2**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

Délibération n°2021/116 Comité syndical du Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_116-DE

Reçu le 22/12/2021

Publié le 22/12/2021

~~Le comité syndical,~~

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (Titre II « Risques naturels ») ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissements ;

Vu le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la basse vallée du Var approuvé le 18 avril 2011 par le préfet des Alpes -Maritimes ;

Vu la convention cadre relative aux programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la basse vallée du Var entrée en vigueur le 28 octobre 2013 ;

Vu le plan de gestion du risque inondation (PGRI) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée (SDAGE) 2016-2021 ;

Vu la stratégie locale de gestion des risques d'inondation Nice-Cannes-Mandelieu ;

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux nappe et basse vallée du Var (SAGE) adoptée le 19 août 2016 ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n°2021/115 du syndicat en date du 14 décembre 202 portant adoption de l'avenant n°2 au PAPI n°2 de la basse vallée du Var ;

Le président rappelle aux membres de l'assemblée que la convention cadre relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la basse vallée du Var - PAPI n°2 - entrée en vigueur le 28 octobre 2013, a été amendée par le biais d'un avenant en date du 13 décembre 2018 afin d'actualiser le programme et prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2021.

La Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) finance à hauteur de 9 599 422 € HT des actions sous maîtrise d'ouvrage SMIAGE. Il s'agit des travaux de confortement de la digue rive gauche, de la digue de la zone industrielle de Saint-Laurent-du-Var et de la digue rive droite à Carros-Le Broc. Ces actions sont en cours et se termineront au-delà de l'échéance du PAPI actuel.

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_116-DE

Reçu le 22/12/2021

Publié le 23/12/2021

C'est pourquoi une convention subséquente entre le SMIAGE et la MNCA doit être établie pour permettre la poursuite du financement des actions PAPI par ce dernier au-delà du 31 décembre 2021.

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes de la convention de prolongation des financements avec la Métropole Nice d'Azur au titre des actions du PAPI Var 1 et 2 et de l'autoriser à signer ladite convention ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'approuver la convention de prolongation des financements avec la Métropole Nice Côte d'Azur au titre des actions du PAPI Var 1 et 2 ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/117

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

**ADOPTION DE L'AVENANT DE PROLONGATION DE MISE A DISPOSITION DE LA
PARCELLE ETAT SITUEE A L'EST DU LAC DU BROC-MESURE COMPENSATOIRE DANS
LE CADRE DU CONFORTEMENT DE LA DIGUE ZI CARROS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléant du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPP,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

Délibération n°2021/117 Comité syndical du Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_117-DE

Reçu le 22/12/2021

Publié le 22/12/2021

~~Le comité syndical,~~

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article R.2222-1 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les article L.122-1 à 3 et R.122-3 ;

Vu la convention cadre relative aux programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la basse vallée du Var entrée en vigueur le 28 octobre 2013 ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération n°2019/78 du syndicat en date 10 septembre 2019 portant adoption de la convention d'occupation précaire de parcelles entre la Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes – Maritimes, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes - Maritimes et le Smiage dans le cadre du déplacement de l'habitat des espèces protégées menacées par les travaux sur la digue du Var en rive droite ;

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que dans le cadre du dossier de demande de dérogation d'espèces protégées et de la séquence Eviter-Réduire-Compenser pour l'exécution des travaux de confortement du système d'endiguement de la zone industrielle de Carros-Le Broc, il est prévu l'acquisition de la parcelle située à l'est du lac du Broc d'une superficie de 9 hectares, actuellement propriété de l'Etat, afin de compenser les impacts du projet sur la population de Lézard Ocellé.

Ces terrains dépendaient anciennement du domaine public fluvial, ils font partie désormais du domaine privé de l'État.

Une première convention en date du 29 octobre 2019 a été établie entre les parties pour que le SMIAGE occupe la parcelle de manière pérenne afin de mettre en place des mesures de gestion pour la préservation du Lézard ocellé. L'échéance de cette convention a été fixée au 31 décembre 2021 dans l'attente d'une acquisition définitive.

A ce jour, aucune solution juridique permettant l'occupation à titre définitif de la parcelle n'a été actée. Conformément à l'article 7 « Fin de la convention » de la convention actuelle, le SMIAGE a donc sollicité le renouvellement de la convention jusqu'au 31 décembre 2023.

AR Prefecture

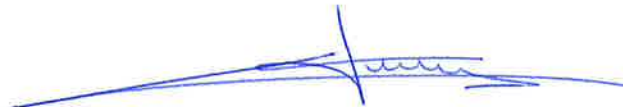
006-200071397-20211214-DELIB_2021_117-DE

Reçu le 22/12/2021

Publié le 22/12/2021

~~Vu le rapport du Président proposant d'approuver~~ les termes de la convention de renouvellement de l'occupation précaire de la parcelle Etat située à l'est du lac du Broc au titre des mesures compensatoires du confortement de la digue de ZI Carros-Le Broc et de l'autoriser à signer ladite convention ;

- D'approuver les termes de la convention du renouvellement de l'occupation précaire de la parcelle Etat située à l'est du lac du Broc au titre des mesures compensatoires du confortement de la digue de ZI Carros-Le Broc dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/118

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

**ADOPTION DE LA CONVENTION POUR LES PRESTATIONS D'ANALYSES D'EAU AVEC LA
REGIE DES EAUX D'AZUR**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice- président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_118-DE

Reçu le 22/12/2021

Publié le 22/12/2021

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération n°2019/47 du syndicat en date du 28 juin 2019 portant adoption d'une convention avec l'Observatoire du Développement Durable de la Métropole Nice Côte d'Azur ;

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que dans le cadre du suivi de ses réseaux de surveillance, le SMIAGE réalise chaque année des prélèvements et des analyses d'eau sur les cours d'eau et nappes souterraines de son territoire. Les analyses, d'ordre chimique et bactériologique, étaient jusqu'alors confiées à l'Observatoire du Développement Durable (ODD), laboratoire de la Métropole Nice-Côte d'Azur.

A compter du 1^{er} janvier 2022, la Métropole Nice-Côte d'Azur a décidé de transférer à la Régie Eau d'Azur (REA) la gestion de l'ODD.

Le SMIAGE souhaite poursuivre le partenariat avec l'ODD pour la réalisation des prestations d'analyses selon les conditions d'exécution fixées par une nouvelle convention.

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les termes de la convention pour la réalisation d'analyses d'eau par l'observatoire du développement durable avec la Régie Eau d'Azur et de l'autoriser à signer ladite convention ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'approuver les termes de la convention pour la réalisation d'analyses d'eau par l'observatoire du développement durable avec la Régie Eau d'Azur dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/120

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

**MODIFICATION DES CREDITS DE PAIEMENTS 2021 – PROLONGATION DE
L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP18/21 ET REPORT DES CREDITS DE PAIEMENTS
NON CONSOMMES DE 2020 SUR 2022**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPP,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de l'ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_120-DE

Reçu le 22/12/2021

Publié le 22/12/2021

Le comité syndical,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 à L1612-19 et par renvoi de l'article L.572-4 alinéa 2,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1er janvier 2017 ;

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat relatif aux attributions du comité syndical et notamment le vote du budget ;

Considérant qu'il appartient au comité syndical d'adopter les autorisations de programme et les crédits de paiement correspondants ;

Vu la délibération n°2018/08 du syndicat en date du 22 février 2018 portant création de l'autorisation de programme CT18-21 pour une durée de 4 ans ;

Vu la délibération n°2020/24 du syndicat en date du 13 mars 2020 portant adoption des crédits de paiement pour 2020 pour l'autorisation de programme CT18/21 ;

Vu la délibération n°2021/35 du comité syndical en date du 13 avril 2021 portant modification de l'autorisation de programme CT18/21 et adoption des crédits de paiement pour 2021 ;

Considérant que l'autorisation de programme CT18/21 est d'une durée de 4 ans et s'achève donc à l'issue de l'exercice 2021 ;

Considérant que les crédits de paiements de l'AP CT18/21 d'un montant de 21 804 232 € votés au budget primitif 2020 ont été consommés à hauteur de 8 720 674,20 € ;

Considérant que pour engager des dépenses de matériel et petits équipement, 260 000 € doivent être prélevés sur l'opération 201801 pour alimenter l'opération 201802. ;

Vu le rapport du Président proposant :

- De prolonger la durée de l'autorisation de programme CT1/21 de un an,
- De reporter les crédits de paiement non consommés 2020 soit 13 083 557,80 € sur l'exercice 2022 selon la répartition suivante :
 - Opération 201801 : 12 633 557,80 €
 - Opération 201802 : 450 000, 00 €,
- De modifier l'affectation des crédits de paiement 2021 comme énoncé ci-dessous :

Opérations	CP 2021	DM n°1 2021
201801	29 807 073 €	29 547 073 €
201802	240 000 €	500 000 €

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_120-DE

Reçu le 22/12/2021

Publié le 22/12/2021

~~Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;~~

Décide :

- De prolonger la durée de l'autorisation de programme CT18/21 d'un an soit jusqu'en 2022 ;
- De reporter les crédits de paiements non consommés de 2020 sur les crédits de paiements 2022 par opérations ;
- De modifier l'affectation des crédits de paiement 2021 sur les opérations 201801 et 201802.



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/121

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

**AUTORISER LE PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES ET
RECOUVRER LES RECETTES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

Délibération n°2021/121 Comité syndical du Syndicat mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_121-DE

Reçu le 22/12/2021

Publié le 22/12/2021

~~Le comité syndical,~~

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise « au cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu la délibération n°2021/120 du syndicat en date du 14 décembre 2021 portant modification de l'autorisation de programme CT18/21 et des crédits de paiements ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide d'autoriser le Président, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, à :

- Recouvrer les recettes,
- Engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'année précédente pour les chapitres suivis hors autorisation de programme, répartis comme suit :

E.P.C. I	Total budgétaire 2021	25%
458101 - C.A.C.P. L	2 282 762,46 €	570 690,61 €
458102 - C.A.R.F.	4 758 427, 59 €	1 189 606,89 €
458103 - C.A.S.A.	3 865 329,97 €	966 332,49 €
458104 - C.C.P.F.	1 143 602,40 €	285 900, 60 €
458105 - M.N.C.A.	3 558 329,59 €	889 582, 39 €
458114 – MNCA – TEMPETE ALEX	12 526 072, 53 €	3 131 518,13 €
458115 – CARF – TEMPETE ALEX	10 967 125, 30 €	2 741 781, 32 €
458116 – SMIX – TEMPETE ALEX	2 608 778,73 €	652 194, 68 €

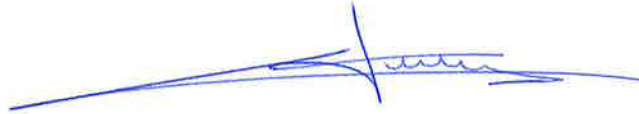
AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_121-DE

Reçu le 22/12/2021

Publié le 22/12/2021

- Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement incluses dans l'autorisation de programme dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**DELIBERATION N° 2021/122****Séance du 14 décembre 2021****Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

MODIFICATION DU TABLEAU INVENTAIRE COMPTABLE**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_122-DE

Reçu le 22/12/2021

Publié le 22/12/2021

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu l'article L2321-2 27° du Code Général des Collectivités Territoriales et par renvoi l'article 5722-1 ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n°2017/29 du syndicat en date du 21 juillet 2017 portant adoption du tableau des biens amortis et fixation de leur durée d'amortissement ;

Considérant la nécessité de mettre à jour de l'actif du SMIAGE et donc de modifier ledit tableau.

Vu le rapport du Président proposant d'adopter les modifications nécessaires au tableau des biens amortis ;

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_122-DE

Reçu le 22/12/2021

Publié le 22/12/2021

~~Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;~~

Décide :

- De supprimer 2 catégories de bien qui concernaient le matériel scolaire (21841),
- De créer de 3 nouvelles catégories de biens avec les durées d'amortissement correspondantes définies ci-dessous :

Biens	Compte nature	Durées d'amortissement
Immobilisations corporelles – A SUPPRIMER		
Matériel de bureau électrique ou électronique	21841	5 ans
Matériel informatique	21841	3 ans
Immobilisations corporelles – A AJOUTER		
Autre matériel informatique	21838	4 ans
Autres installations, matériel et outillages techniques	2158	7 ans
Matériel de téléphonie	2185	5 ans

Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/123

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SMIAGE AU SEIN DE LA CDRNM ET
DE LA CCSPL**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPP,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_123-DE

Reçu le 22/12/2021

Publié le 22/12/2021

~~Le comité syndical,~~

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération n°2019/61 du syndicat en date du 10 septembre 2021 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et désignation des représentants du SMIAGE en son sein ;

Considérant le renouvellement des membres du Département des Alpes-Maritimes au sein du SMIAGE suite aux élections cantonales ;

Considérant le renouvellement des instances du SMIAGE ;

Vu le rapport du Président proposant de désigner de nouveaux représentants du SMIAGE au sein des différentes instances ou commissions dont il est membre :

- La représentation au sein de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM) : 1 titulaire et 1 suppléant,
- La représentation au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : 3 représentants choisis au sein du SMIAGE, 3 représentants d'associations d'usagers locales ;

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_123-DE

Reçu le 22/12/2021

Publié le 22/12/2021

~~Après en avoir délibéré et à l'unanimité,~~

Décide de désigner :

- Monsieur. David KONOPNICKI représentant titulaire et M. Sébastien OLHARAN représentant suppléant au sein de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM) ;
- Messieurs Charles Ange GINESY, Marc BELVISI et Jean-Pierre DERMIT, représentants du SMIAGE, les Présidents ou leur représentant de l'association UFC Que Choisir, de la Fédération Départementale des Associations de Pêche et Pisciculture des Alpes-Maritimes et de l'Association des Maires des Alpes-Maritimes au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/124

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

**ADOPTION DE L'AVENANT N°6 AU CONTRAT TERRITORIAL AVEC LA METROPOLE
NICE COTE D'AZUR**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPP,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_124-DE

Reçu le 22/12/2021

Publié le 22/12/2021

~~Le comité syndical,~~

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1er janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/51 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Métropole et le SMIAGE ;

Vu la délibération du conseil métropolitain en date du 18 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2018/50 du comité syndical en date du 6 novembre 2018 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial permettant à la Métropole de verser la contribution en fonctionnement ou la participation en investissement en deux acomptes de 80% et 20% ;

Vu la délibération n°2019/27 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°2 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n°2020/13 du comité syndical en date du 13 mars 2020 portant approbation de l'avenant n°3 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération n°2021/24 du comité syndical en date du 13 avril 2021 portant approbation de l'avenant n°4 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2021 ;

Vu la délibération n°2021/75 du comité syndical en date du 23 septembre 2021 portant approbation de l'avenant n°5 dudit contrat territorial permettant notamment la prorogation de la durée d'exécution du contrat initial de 6 mois ;

Considérant la nécessité de prendre en compte l'intégration des communes de Drap et de Châteauneuf-Villevieille à la Métropole Nice Côte d'azur à compter du 1er janvier 2022 et préciser les missions du SMIAGE en matière de système d'endiguement à la suite de l'inventaire des digues réalisés ;

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_124-DE

Reçu le 22/12/2021

Publié le 22/12/2021

~~Vu le rapport du Président proposant l'adoption~~ de l'avenant n°6 au contrat territorial de la Métropole Nice Côte d'Azur;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide :

- D'adopter l'avenant n°6 au contrat territorial entre la Métropole Nice Côte d'Azur et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2021/129

Séance du 14 décembre 2021

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

**PARTICIPATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES AU
SMIAGE**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislav POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPF,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_129-DE

Reçu le 22/12/2021

Publié le 22/12/2021

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1er janvier 2017 ;

Vu la convention générale de transfert des compétences signée le 23 janvier 2017 avec le Département des Alpes-Maritimes prenant fin le 31 décembre 2017 ;

Vu la convention du 9 janvier 2018 de mise à disposition de moyens apportés par le Département au SMIAGE, arrivant à échéance le 31 décembre 2018 ;

Vu la convention de partenariat du 10 janvier 2019 avec le Département des Alpes-Maritimes permettant de définir les moyens que ce dernier met à la disposition du SMIAGE et inversement dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI ;

Vu les articles 10 et 11 de la convention fixant les modalités de calcul et de versement des contributions du Département au SMIAGE ;

Entendu que les participations chiffrées des membres du SMIAGE doivent faire l'objet d'une délibération concordante par les parties concernées ;

Vu le rapport du Président proposant d'approuver les participations du Département des Alpes-Maritimes au SMIAGE au titre de 2021 ;

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_129-DE

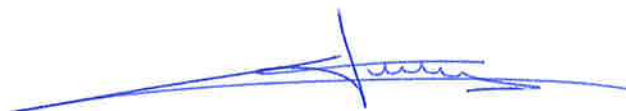
Reçu le 22/12/2021

Publié le 22/12/2021

~~Après en avoir délibéré et à l'unanimité,~~

Décide :

- D'approuver les participations 2021 du Département des Alpes-Maritimes :
 - Pour son programme d'investissement : une avance de 20% est versée en début d'exercice sur une enveloppe prévisionnelle de dépenses estimées à 10 M€ soit 2 M€ pour 2021 ;
 - Pour son programme de fonctionnement, 1,1 M€ versé par 12^{ème},
 - Pour la masse salariale : un acompte représentant 2/3 de la masse salariale réalisé N-1 est versé en début d'exercice soit 789 996,64 € (réalisé 2020 : 1 184 994,96 €), le 2^{ème} acompte et solde est ajusté au réel N soit pour 2021 : 490 032,70 €.



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin**DELIBERATION N° 2021/107****Séance du 14 décembre 2021****Nombre de délégués :**

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 20

**ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE GORBIO POUR LA
RETROCESSION D'UN OUVRAGE****ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Charles Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du département des Alpes-Maritimes,
Madame Marie BENASSAYAG, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur David KONOPNICKI, vice-président du SMIAGE, conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur Jean-Jacques CARLIN, membre titulaire du SMIAGE, 1er vice-président du département des Alpes-Maritimes,
Monsieur Sébastien OLHARAN, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CARF,
Monsieur Jean-Pierre DERMIT, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Madame Fleur FRISON-ROCHE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CACPL,
Madame Florence SIMON, membre titulaire du SMIAGE, conseillère communautaire de la CAPG,
Monsieur Cyril PIAZZA, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCPP,
Monsieur Roger CIAIS, membre du bureau du SMIAGE, vice-président de la CCAA,
Monsieur Ladislas POLSKI, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Hervé PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Monsieur Yannick BERNARD, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA,
Monsieur Jean MAZZOLI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller communautaire de la CCAPV,
Madame Gabrielle BINEAU, membre suppléante du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Lionnel LUCA, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la CASA,
Monsieur Gérard MANFREDI, membre suppléant du SMIAGE, conseiller communautaire de la MNCA,

ETAIENT REPRESENTES :

Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Monsieur Christian ESTROSI, membre titulaire du SMIAGE, Président de la MNCA,
Monsieur Anthony BORRE, membre titulaire du SMIAGE, conseiller métropolitain de la MNCA.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Eric CIOTTI, membre titulaire du SMIAGE, conseiller départemental, Député des Alpes-Maritimes,
Madame Christelle D'INTORNI, membre titulaire du SMIAGE, conseillère départementale des Alpes-Maritimes,
Madame Anne SATTONNET, membre titulaire du SMIAGE, vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Monsieur David LISNARD, vice-président du SMIAGE, Président de la CACPL,
Monsieur Jérôme VIAUD, vice-président du SMIAGE, Président de la CAPG,
Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur Richard CHEMLA, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la MNCA,
Madame Danielle HEBERT, membre titulaire du SMIAGE, conseillère métropolitaine de la MNCA,
Monsieur René UGO, vice-président du SMIAGE, Président de la CCPP,
Monsieur Jean CAYRON, membre du bureau du SMIAGE, conseiller communautaire de ECAA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sébastien OLHARAN, membre titulaire du SMIAGE, vice-président de la CARF.

Délibération n°2021/107 Comité syndical du Syndicat mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire permettant notamment les réunions en téléconférence, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le contrat territorial entre le Syndicat et la Cte d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) en date du 1^{er} février 2018 et les différents avenants qui en découlent selon lesquels cette dernière délègue au SMIAGE sa compétence en matière de GEMAPI ;

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que les importantes précipitations du 20 décembre 2019 ont provoqué la crue du torrent de Gorbio dans le vallon du Calf.

L'ouvrage historique de franchissement, constitué de deux buses de diamètre 800mm, a totalement disparu et une portion de voirie communale d'environ 120 mètres carrés a été emportée, laissant les réseaux AEP et Telecom en suspens au-dessus du torrent. Une dizaine d'arbres ont également été arrachés au droit de la brèche.

Le SMIAGE, à la demande de la CARF, a élaboré un dossier d'urgence afin de protéger cette voie communale ainsi que ses usagers.

Le projet a consisté à recalibrer l'ouvrage de franchissement du cours d'eau et à rétablir la voirie.

La solution proposée a permis de répondre aux exigences suivantes :

- La sécurité des usagers et des riverains
 - Mise en place d'un ouvrage hydraulique de section 3x3m dimensionné pour une crue d'occurrence centennale
 - Reconstitution et confortement du talus et des berges en enrochements au droit de la route
 - Suppression des atterrissements et embâcles au droit des désordres
 - Reconstitution de la chaussée
 - Restitution des réseaux par les concessionnaires
 - Création d'un réseau pluvial
- L'amélioration de la capacité hydraulique
 - Mise en œuvre d'un ouvrage de section hydraulique de 9m² contre 1m² précédemment.

Les travaux ont donc été portés par le SMIAGE pour un montant de 265 987.00€ H.T et réceptionné le 20 juin 2020.

Vu le rapport du Président proposant la rétrocession de cet ouvrage hydraulique à la commune de Gorbio afin que cette dernière en assure la gestion et l'entretien.

AR Prefecture

006-200071397-20211214-DELIB_2021_107-DE

Reçu le 22/12/2021

Publié le 22/12/2021

~~Après en avoir délibéré et à l'unanimité~~

Décide :

- D'approuver les termes de la convention avec la commune de Gorbio pour la rétrocession d'un ouvrage ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document y afférent.



Charles Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte